# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## réglementation

Question écrite n° 127103

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur le rapport de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) rendu public en janvier 2012, « Prévenir et guérir les difficultés des copropriétés ». Il propose entre autres d'améliorer les conditions d'ouverture de l'aide juridictionnelle aux syndicats de copropriété en difficulté. Il l'interroge sur sa position à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** M. Jean-Jacques Urvoas
**Circonscription :** Finistère (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 127103
**Rubrique :** Copropriété
**Ministère interrogé :** Logement
**Ministère attributaire :** Égalité des territoires et logement

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2012, page 915
**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)